

EDUNIVERSAL
Société anonyme au capital de 983.563,80 €
19 boulevard des Nations-Unies – 92190 Meudon
399 207 729 RCS Nanterre

AVIS DE CONVOCATION

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de la société EDUNIVERSAL se tiendra le 30 juin 2020 à 10h30, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Ratification du transfert de siège social (première résolution) ;*
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et approbation du montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts (deuxième résolution) ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution) ;*
- *Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (quatrième résolution) ;*
- *Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 (cinquième résolution) ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (sixième résolution).*

IMPORTANT

Les actionnaires sont informés des recommandations préalables suivantes :

Dans le contexte évolutif de pandémie de coronavirus (Covid-19), compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et des dispositions du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 et du décret n°2020-423 du 14 avril 2020 relatives notamment aux déplacements et aux rassemblements et, dans le cadre de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées générales, **l'assemblée générale annuelle de la société EDUNIVERSAL se tiendra à huit clos.**

Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à voter à distance via le formulaire de vote par correspondance ou à donner pouvoir au Président par les moyens qui sont proposés par la société et exposés ci-après.

Des mesures seront prises afin que les actionnaires puissent suivre le déroulement de l'assemblée générale en direct par le moyen d'une retransmission simultanée dont les modalités seront précisées sur le site internet de la société (<http://www.eduniversal-ranking.com/investors-eduniversal>).

Nous vous invitons à suivre régulièrement les informations concernant l'organisation de cette assemblée générale sur le site internet de la société (<http://www.eduniversal-ranking.com/investors-eduniversal>).

Les autres droits des actionnaires pouvant être exercés préalablement à l'assemblée à savoir celui de poser des questions écrites ou de déposer des projets de résolutions sont maintenus dans les conditions

légales applicables. Cependant, il ne sera pas possible de poser des questions à l'oral ni de proposer des résolutions nouvelles ou des amendements pendant l'assemblée.

Compte tenu de la situation sanitaire, les délais postaux peuvent être allongés. Il est fortement recommandé d'anticiper toutes vos démarches.

A défaut de pouvoir assister personnellement à cette assemblée, tout actionnaire peut :

- soit remettre une procuration à son conjoint, au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire ou à toute personne physique ou morale de son choix, étant donné que, dans ce cas, le mandataire devra voter par correspondance au titre de ce pouvoir,
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire et donner pouvoir au Président,
- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Il est rappelé que, conformément aux textes en vigueur :

- les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sur simple demande adressée par lettre simple à la Société, auprès du service juridique, à l'adresse du siège social de la Société ou par courrier électronique à l'adresse email : infoactionnaires@eduniversal.com. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse six (6) jours calendaires au moins avant la date de l'assemblée, soit le 24 juin 2020 ;
- les votes par correspondance ou par procuration sans indication de mandataire ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés parviennent auprès du service juridique au siège de la Société susvisé trois (3) jours calendaires au moins avant la réunion de l'assemblée, soit le 27 juin 2020. En cas de procuration avec indication de mandataire, le mandataire adressera à la Société son instruction de vote pour l'exercice de ses mandats sous la forme d'une copie numérisée du formulaire unique par message électronique à l'adresse suivante : infoactionnaires@eduniversal.com. Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « en qualité de mandataire », et doit être daté et signé. Les sens de vote sont renseignés dans le cadre « Je vote par correspondance » du formulaire. Le mandataire joint une copie de sa carte d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente. Pour être pris en compte, le message électronique doit parvenir à la Société au plus tard le quatrième jour précédant l'assemblée, soit le 26 juin 2020. En complément, pour ses propres droits de vote, le mandataire adresse son instruction de vote selon les procédures habituelles.
- L'actionnaire, lorsqu'il a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ou une attestation de participation, peut choisir un autre mode de participation sous réserve que sa nouvelle instruction parvienne auprès du service juridique au siège de la Société susvisé trois (3) jours calendaires au moins avant la réunion de l'assemblée, soit le 27 juin 2020. Les précédentes instructions reçues sont alors révoquées.
- L'actionnaire peut céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à savoir le 26 juin 2020, à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifiera la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettra les informations nécessaires ;

Les actionnaires peuvent, poser des questions écrites à la Société à compter de la présente publication. Ces questions doivent être adressées au Président du Conseil d'administration au siège social de la Société, par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 24 juin 2020. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux assemblées générales, seront tenus dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social et pourront être consultés sur le site de la Société : <http://www.eduniversal-ranking.com/investors-eduniversal>.

Veillez agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration